



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline ROLFE, Laurent REMY, Laurent JANVRIN, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Olivier DEBOURREZ, Delphine GUIBON épouse DELSARTE, Joseph GALLUZZO, Jean GRIMALDI, Charlotte FABRE

Absents excusés : Mme Roselyne BIGI, Monsieur Pierre BONNET

Absents représentés : Mr BURLANDO Patrice procuration donnée à Mme ROUSTANG Frédérique
Mme GUIBON Delphine épouse DELSARTE a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales

FONCTION PUBLIQUE

2. Création d'un emploi d'animateur territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour accroissement temporaire d'activité à TNC

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

4. Convention dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral et sexuel avec le CDG83,

FINANCES LOCALES

5. Budget général : Adoption du compte de gestion 2021,
6. Budget Général : Vote du Compte Administratif 2021,

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

7. Médiathèque : Politique de régulation des collections et modalités d'élimination des ouvrages,
8. Questions diverses
9. Informations diverses

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2022.

Approbation à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) La commission s'est réunie le 2 mars pour travailler sur la nouvelle tarification des services périscolaires, le forfait semaine n'étant plus autorisé, nous avons établi un forfait journalier basé sur le quotient familial dans la limite des pourcentages autorisés par la CAF. Restauration scolaire, en attente de l'évolution au mois d'août des tarifs ELIOR. Delphine BLANC et Dominique LIAUTAUD ont rencontré la conseillère MSA dans le cadre de la convention GRANDIR EN MILIEU RURAL, notre commune étant une zone prioritaire, nous avons la possibilité de passer une convention annuelle retraçant les projets souhaités par la commune pour obtenir des subventions sur différents

domaines en lien avec la jeunesse. La MSA propose également une participation pour le poste de coordonnateur, supprimé par la CAF.

Commission culture (J. Rolfe) la commission s'est réunie hier pour étudier les demandes de subventions des associations. Une réunion est prévue avec l'OMA pour les manifestations 2022 (fêtes des vendanges...). Le prochain bulletin municipal doit paraître la 2ème quinzaine d'avril, les élus sont invités à rédiger leurs articles.
CCAS : ateliers informatique le mercredi matin et le lundi après-midi en lien avec la MDV pour l'atelier débutants

Commission urbanisme (F. Roustang)

- Réhabilitation des remises : le permis de construire est accordé, une réunion avec ARCH est prévue mercredi 9 mars.
- Aménagement de la Palud : sécuriser les cheminements, déplacer les bus en dehors du village et créer du stationnement.
- Ecluse : des contacts pour la base kayaks qui se sont avérés sans suite. Il est nécessaire de se pencher sur l'aménagement du site qui fait l'objet d'une STECAL dans le PLU (secteur défini en zone naturelle pour accueillir du public sur un projet économique) pour ensuite lancer un appel à projets sur la gestion du lieu.

Monsieur le Maire : compte tenu de la hauteur de la rivière actuellement, il est peu probable que l'on puisse naviguer durant l'été 2022. La priorité des aménagements est donc sur la maîtrise du stationnement sur le terrain appartenant à la commune.

- Urbanisme : un article pour le bulletin municipal en préparation avec un focus sur la réglementation des clôtures.

Commission travaux (L. JANVRIN) City Stade/ aire palud

- Projet Palud : un bureau d'étude (OPSIA) travaille sur 2 scénarios d'aménagement qui seront présentés ultérieurement,
- Cabinet médical : les entreprises ont été consultées, le début des travaux est prévu au 1er juillet, la mise en activité pour septembre. On cherche donc des professionnels de santé, au du secteur paramédical, à ce jour seule une naturopathe a postulé pour 2 jours par semaine.
- Salle des fêtes : Avant-projet définitif validé, le planning est défini comme suit, DP : 15 mars, DCE : fin mars, Consultations : avril, Analyses des offres 15 mai, Préparation 15 mai au 15 juin, début des travaux 15 juin, durée des travaux 6 mois.
- Symielec : on a souscrit à la télégestion des armoires, une consultation est en cours sachant qu'il existe une subvention européenne assez importante.

Commission tourisme (C. FABRE) concernant le porteur de projet pour la base kayak qui n'a pas donné suite, je souhaite m'excuser et préciser qu'il n'a pas complètement abandonné le projet mais seulement reporté aux années suivantes. Il nous appartiendra de reprogrammer une commission pour envisager une activité touristique sur la zone de l'écluse.

Commission de l'Environnement (L. REMY)

- Environnement/ Déchets en lien avec le SIVED : le point de collecte du parc de stationnement sera repositionné vers la coopérative pour résoudre les difficultés de passage des camions rue des moulins.
- Point d'apport volontaire chemin des Lones : problématique de passage de camions due aux câbles d'éclairage public, le Symielec se charge de permettre la relève de l'entreprise Pizzorno.
- Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour étudier la volonté d'installer un 3ème composteur collectif quartier du pigeonnier.
- La quinzaine du compostage aura lieu du 25 mars au 10 avril, le 2 avril au matin un Compost café sera organisé dans les jardins de la mairie.
- Petit fleurissement : installation d'une haie sur le parking Isnard, haubanage des micocouliers à la stèle du souvenir par Arbiose élagage, ancienne école élagage de 2 platanes suite à des chutes de branches dues au vent,
- Arbres en ville : on réduit à 35 sujets au lieu de 59 pour une installation en novembre, reste à étudier des devis pour la création des trous.

FONCTION PUBLIQUE

1. CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'animateur territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à hauteur de 15.35 heures hebdomadaires. Madame Ophélie CARVALHO est recrutée en renfort du service périscolaire afin de permettre à Madame BLANC Delphine de travailler sur les projets de la commune.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi à temps non complet au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour les besoins de la médiathèque et des services administratifs à hauteur de 0.70 ETP annualisé, à compter du 1^{er} juin 2022.

Madame ROUSTANG : Sylvie LECORDIER suit actuellement une formation de bibliothécaire, elle est très impliquée, crée de l'animation et met ses connaissances au service de la médiathèque, je tenais à le souligner.

Monsieur le Maire : la formation est importante et souvent bénéfique.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

3 SIGNATURE CONVENTION DISPOSITIF SIGNALEMENT ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT SEXUEL ET MORAL AVEC LE CDG 83

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er mai 2020, toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent mettre en place un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Réglementairement, il est demandé à tous les employeurs publics de mettre en place 3 procédures :

- Recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Orientation des agents vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Orientation des agents vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Mme FABRE Charlotte : qui est concerné par cette mesure ?

Monsieur le maire : les agents et les élus

FINANCES PUBLIQUES

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4 BUDGET GENERAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion du budget principal tenu par Monsieur le Receveur Municipal de Brignoles pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques au Compte Administratif pour l'exercice 2021.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5 BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire expose l'exécution budgétaire du budget principal 2021 dont les résultats sont synthétisés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2021	499 907.79 €	696 725.15 €	1 162 875.97 €	1 470 317.53 €
Résultat de l'exercice 2021		196 817.36 €		307 441.56 €
Résultats antérieurs reportés		138 697.66 €		275 000.00 €
Résultat de clôture 2021		335 515.02 €		582 441.56 €
Restes à réaliser	176 236.75 €	430 820.86 €		

Monsieur le Maire clôture la présentation et demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant la présentation du compte administratif 2021. En l'absence de question, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur cet ordre du jour et conformément à la réglementation quitte la salle.

Madame Frédérique ROUSTANG est désignée Présidente de séance. Madame ROUSTANG demande aux conseillers s'ils souhaitent s'exprimer ou poser des questions sur la gestion comptable et budgétaire du budget principal. En l'absence de remarque, Madame Roustang propose de mettre au vote le CA 2021.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

6 MEDIATHEQUE : POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS ET MODALITES D'ELIMINATION DES OUVRAGES

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections : mauvais état physique ou nombre d'exemplaires trop importants. Les documents feront l'objet d'un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination. Les ouvrages, selon leur état, seront soit proposés à des institutions (maison de retraite, hôpitaux...) soit détruits.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

11 QUESTIONS DIVERSES

NEANT

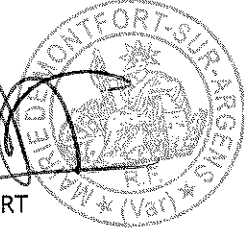
10. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : La Collecte Ukraine s'est déroulée samedi matin et a été acheminée ce jour à Brignoles. Concernant la guerre en Ukraine, un questionnaire de la Préfecture est en ligne sur les sites de la commune pour recenser l'offre d'hébergement de la population à destination des réfugiés.

La séance est levée à 19h40

Le Maire

ERIC AUDIBERT



La Secrétaire

Delphine GUIBON épouse DELSARTE